



Sanction disciplinaire alors que je suis en arret maladie

Par **sophie**, le **16/07/2009** à **16:07**

Bonjour,

employé dans une PME depuis un peu plus d'un an, j'ai depuis le mois de mars des problèmes avec mon employeur. suite à une suspension de mon permis pour une durée de 4 mois, celui-ci m'a fait signer une reconnaissance de dette de 1600 euros pour compensation à l'embauche d'un salarié pendant ma suspension. Après diverses malversations de sa part et renseignements pris je lui ai signifié par courrier AR que je ne lui paierai pas cette somme. On m'a dit que je le regretterai. je viens de recevoir, ce jour, 16/07, une convocation pour le 17/07 pour sanction disciplinaire (datée du 13/07 (14/07 férié) envoyée le 15/07. Je suis en arret maladie depuis le 11/07 et j'ai remis mon arret de travail a un collègue pour qu'il soit remis le lundi 13 au matin à mon entreprise.

Je n'ai malheureusement pas la possibilité de trouver quelqu'un pour m'assister à cet entretien vu le délai tres court que j'ai devant moi et ne me sens pas la force d'y assister seul.

Est-ce légal? Suis-je obligé de m'y rendre puisque je suis en maladie?

Que dois je faire?

Merci de me répondre